

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2025**

Le 3 avril 2025, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 29 mars 2025

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mr DUENAS Bastian, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mme CIRET Delphine,
- Mr CHOISY Franck,
- Mme CIRET Delphine,
- Mme HARDY Natacha avec procuration à Mme BAILLEUL Laure,
- Mme DIAS Pascale,
- Mr HEDE Yoann avec procuration à Mr DE GALBERT Alain,
- Mr MORTIER Jacky,
- Mr PTAK Frédéric,
- Mme TEIXEIRA Valérie.

Secrétaire de séance : Mr AUMONT Jérémie

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h10
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte rendu de la réunion du 27 février 2025 :

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

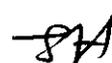
2 – Approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Méreau / Saint Hilaire :

Monsieur le Maire explique à son conseil que suite au transfert de la compétence effectuée par la commune de Saint Hilaire au profit de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry, les statuts du SIAEP ont changé.

Désormais, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable est devenu au 1er janvier 2025, Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable avec 2 délégués désignés par la communauté de commune Vierzon Sologne Berry et 2 délégués désignés par la commune de Méreau.

Par conséquent, les statuts du syndicat ont été modifiés. Monsieur le Maire donne lecture de ces derniers et les soumet au vote de son conseil.

Ces derniers sont adoptés à l'unanimité.



3 – Vote des subventions aux associations pour 2025 :

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe qui présente la proposition des subventions aux associations pour l'année 2025, comme suit :

- ADMR	200 €
- Aéro Club 18	700 €
- Ailes Vierzonnaises	1 500 €
- ASM (gym anciens)	305 €
- Association Service ASSIAD (Massay)	200 €
- Badminton	500 €
- Club de la joie de vivre	500 €
- Secours Populaire Français	200 €
- Caisse des écoles	1 500 €
- Coopérative OCCE	0€ tous les 2 ans
- Club de football	6 000 €
- Méreau équitation	300 €
- Model Air Club	300 €
- Paroisse de Lury	100 €
- Prévention routière	250 €
- Syndicat de chasse	500 €
- Tennis Club	800 €
- USM Vélo	900 €
- Verdazul	500 €
- Wild'dance	600 €
- ZQUASH	200 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces subventions à l'unanimité.

4 – Vote du taux de fongibilité des crédits pour le budget principal :

Monsieur le Maire rappelle qu'avec le passage à la nomenclature comptable M57, le conseil municipal peut voter un taux de fongibilité des crédits allant de 0 % à 7.5%.

Ce taux de fongibilité permet au maire de faire des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du taux voté en conseil, en fonctionnement et en investissement suivant la décision prise.

Cette flexibilité permet au maire de pallier à une urgence pour payer une facture pour laquelle, il n'aurait pas assez de crédit prévu sur un chapitre.

Les montants pris en compte pour le calcul du pourcentage sont uniquement les montants des dépenses réelles tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour le fonctionnement, le chapitre des dépenses liées au personnel est pris en compte dans la base, mais c'est le seul chapitre qui ne peut pas être modifié.

Monsieur le Maire propose donc à son conseil un taux de fongibilité des crédits de 7.5 % en fonctionnement et 7.5 % en investissement. Il soumet donc ces propositions à son assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces 2 taux à 7.5%

5 – Vote des taux de taxes communales pour 2025 :

Monsieur le Maire propose :

- De maintenir les taux votés en 2024 pour l'année 2025 comme suit :
 - o Taxe foncière bâtie (TFB) : 32.66 %
 - o Taxe foncière non bâties (TFNB) : 19.95 %
 - o Taxe d'habitation (TH) : 17.39 %
 - o Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 19.44 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide les taux.

6 – Vote du montant pour provision de créances douteuses :

Monsieur le maire rappelle que depuis la nomenclature comptable M57, un montant doit être prévu dans les budgets afin de compenser des éventuelles recettes qui ne seraient pas recouvertes.

En 2023, 2 100 € avaient été provisionnés. Aucune créance n'a été annulée donc le compte de provision a toujours un solde de 2 100 €.

Au début 2025, le montant des créances susceptibles d'être annulées est inférieure à 200 € (créances de 2024).

Par conséquent, monsieur le Maire propose à son conseil de ne pas augmenter la provision en 2025.

Après échanges, les membres du conseil valident à l'unanimité cette proposition.

7 – Devis pour le logiciel de gestion du cimetière :

Monsieur le Maire explique à son conseil que le logiciel actuel de gestion du cimetière est complètement obsolète, ne permettant plus de suivre les concessions et les défunts. Il propose un devis de la société SEDI équipement pour un montant de 13 548.02 € TTC. C'est la société qui sera en charge de reprendre toutes les données et de saisir toutes les concessions. Également, une cartographie sera établie afin d'obtenir un visuel des tombes.

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ce devis.

8 – Approbation et vote du CA 2024 du budget principal de la commune et affectation de résultat :

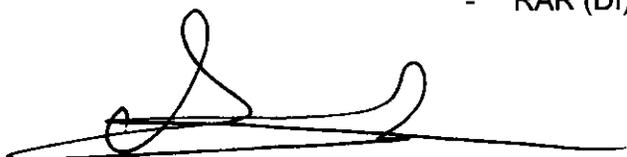
Le premier adjoint présente le compte administratif de la commune comme suit :

L'exercice 2024 se clôture par les résultats suivants :

- Fonctionnement : 2 067 254.54 €
- Investissement : - 265 617.54 €

Les montants suivants seront reportés au budget 2025 comme suit :

- 001 (DI) : -265 617.54 €
- RAR (DI) : 431 925.42 €



- 002 (RF) : 1 369 711.36 €

Il soumet ce dernier au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose donc l'affectation de résultat comme suit :

- 002 (RF) :	1 369 711.36 €	
- 001 (DI) :	265 617.54 €	
- Restes à réaliser (DI) :	431 925.42 €	
- Restes à réaliser (RI) :	0.00 €	
-		
Besoin d'un financement au 1068 :		697 542.96 €
Affectation de résultat – Titre au 1068		

Après échanges, le conseil valide à l'unanimité cette affectation.

9 – Préparation du budget communal en fonctionnement et en investissement :

La réunion de travail débute pour décider des montants qui seront mis au budget tant en fonctionnement, qu'en investissement.

10 – Travaux d'investissement 2025 :

Monsieur le Maire explique les éventuels travaux à mettre au budget 2025 à savoir :

- Parking Rue de l'Arnon,
- Travaux dans le local à l'archive,
- Eclairage public : enfouissement et réparations,
- Ventilation de la salle des fêtes,
- La passerelle du lavoir,
- Etudes pour le lotissement « Avenue de Châteauroux ».

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Pas de question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

La secrétaire de séance



AUMONT Jérémie
Publication par affichage le 23/06/2025

Le Maire

